

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 29 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVÊQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Peuple, à huis-clos, sous la Présidence de Madame BUSSIERE Patricia, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **19**
Date de convocation du Conseil municipal : **25 mai 2020**

PRESENTS : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIERE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, TARRIT Françoise, VASSON Emmanuelle Mrs BISSON Bruno, BRUN Charly, GUERET Laurent, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.

ABSENTS : Mme ARAUCO Constance (pouvoir à Mme BOURGIER), MUSY Gaëlle (pouvoir à Mme BUSSIERE Patricia) Mme POYET Valérie (pouvoir à Mme BUSSIERE Patricia). Mr ROCHER Cyril, excusé.

Indemnité de fonction du Maire :

Madame le-Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le montant de l'indemnité de fonction du maire est prévue par les articles L2123-20 et L2123-21 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT)

Elle rappelle que la population légale de la commune est de 1 546 habitants au 1er janvier 2020 et qu'il conviendrait d'appliquer, à l'indice brut terminal de la Fonction Publique, le taux de 51.6 %, fixé par l'article L2123-23 du CGCT et correspondant aux communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 4999 habitants.

L'article L2123-23 du CGCT précise également que, à la demande du maire, le conseil municipal peut par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure.

Madame BUSSIERE propose au conseil municipal de fixer le taux de son indemnité à 43 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 43 % le taux à appliquer à l'indice terminal de la fonction publique pour calculer le montant de l'indemnité de fonction de Mme le Maire, soit 1 672.44 € mensuels à ce jour.

Indemnité des adjoints :

Madame le Maire expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l' article L 2123-24;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au 1^{er} juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire comme suit :

- L'indemnité de chaque adjoint est fixée à 13 % de l'indice terminal de la fonction publique, soit 505.62 € brut mensuel au 1^{er} juin 2020.

Arrêtés de délégations aux adjoints :**Mr BISSON Bruno :**

Madame le Maire de la Commune de Beauregard l'Evêque :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
- Vu la séance d'installation du conseil municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints et notamment l'élection de Mr BISSON Bruno comme 1er Adjoint au Maire.

ARRETE**Article 1 :**

En application de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur BISSON Bruno**, adjoint au maire, est délégué aux affaires financières et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières.

Article 2 :

Délégation permanente est également donnée à Mr BISSON Bruno, à l'effet de signer les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs.

Par cette délégation, Mr BISSON Bruno pourra d'autre part, signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Mme BOURGIER Corinne :

Madame le Maire de la Commune de Beauregard l'Evêque :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
- Vu la séance d'installation du conseil municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints et notamment l'élection de Mme **BOURGIER Corinne** comme 2nd Adjoint au Maire.

ARRETE**Article 1 :**

En application de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, **Madame BOURGIER Corinne**, adjointe au maire, est déléguée et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées :

- Aux relations avec les associations communales ;
- Aux affaires sociales ;

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à **Madame BOURGIER Corinne**, adjointe au maire, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à l'utilisation des bâtiments communaux par les différentes associations.

Mr TERRIAC Michaël :

Madame le Maire de la Commune de Beauregard l'Evêque :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
- Vu la séance d'installation du conseil municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints et notamment l'élection de **Mr TERRIAC Michaël** comme 3ème Adjoint au Maire.

ARRETE**Article I :**

En application de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur TERRIAC Michaël**, adjoint au maire, est délégué et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées :

- A l'éducation en général et l'école primaire publique en particulier ;
- Au sport et manifestations sportives ;
- A la culture en général et au fonctionnement de la bibliothèque médiathèque en particulier.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur TERRIAC Michaël**, adjoint au maire, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à l'utilisation des terrains et salles de sports par les différentes associations.

Attribution de délégation de fonctions aux Conseillers Municipaux**Délégués :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des attributions de délégations suivantes :

Mme FAFOURNOUX Patricia

Madame le Maire de la Commune de Beauregard l'Evêque :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
- Vu la séance d'installation du conseil municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'installation, du Conseil municipal.

ARRETE

Article I : **Madame FAFOURNOUX Patricia**, conseillère municipale déléguée, est déléguée et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives

- A la communication de la commune ;
- A la gestion des réseaux sociaux et à la rédaction du bulletin municipal.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à **Madame FAFOURNOUX Patricia**, conseillère municipale déléguée, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à la communication de la commune.

Mr JAKUBOWSKI David

Madame le Maire de la Commune de Beauregard l'Evêque :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
- Vu la séance d'installation du conseil municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'installation, du Conseil municipal.

ARRETE**Article 1 :**

Monsieur JAKUBOWSKI David, conseiller municipal délégué, est délégué à l'urbanisme et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme :

- Au droit de préemption urbain, article L 211-1 et suivants (1)
- Certificats d'urbanisme, article L 410-1 et suivants
- Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L 423-1 et suivants
- Permis de démolir, articles L 451-1 et suivants

Article 2 :

- Délégation permanente est donnée à **Monsieur JAKUBOWSKI David,** conseiller municipal délégué, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs aux travaux concernant les bâtiments publics.

Mr ROCHE Christophe

Madame le Maire de la Commune de Beauregard l'Evêque :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
- Vu la séance d'installation du conseil municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'installation, du Conseil municipal.

ARRETE**Article 1 :**

Monsieur ROCHE Christophe, conseiller municipal délégué, est délégué et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées :

En matière de Travaux

- Aux autorisations d'occupation du domaine public ;
- Aux autorisations de travaux concernant la voirie communale et rurale ;
- Aux travaux des divers réseaux ;

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur ROCHE Christophe,** conseiller municipal délégué, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs aux autorisations de travaux et aux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.

Mr ROCHER Cyril

Madame le Maire de la Commune de Beauregard l'Evêque :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
- Vu la séance d'installation du conseil municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'installation, du Conseil municipal.

ARRETE**Article I :**

Monsieur ROCHER Cyril, conseiller municipal délégué, est délégué et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'organisation des manifestations officielles, des festivités communales et des manifestations organisées par les associations.

Article 2 :

- Délégation permanente est donnée à **Monsieur ROCHER Cyril**, conseiller municipal délégué, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à l'organisation des manifestations et festivités et notamment en matière de police concernant l'occupation de l'espace public et privé communal..

Mme VASSON Emmanuelle :

Madame le Maire de la Commune de Beauregard l'Evêque :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
- Vu la séance d'installation du conseil municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'installation, du Conseil municipal.

ARRETE

Article I : Madame VASSON Emmanuelle, conseillère municipale déléguée, est déléguée et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à l'organisation et à l'administration du Conseil des Jeunes.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Madame VASSON Emmanuelle, conseillère municipale déléguée, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à l'organisation du Conseil des Jeunes, y compris en matière financière dans la limite budgétaire fixée par le Conseil municipal.

Indemnités de fonction des conseillers municipaux titulaires de délégations :

Madame le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer, avec effet au 1^{er} juin 2020, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux ayant reçu délégations de Madame le Maire :

- Mme FAFOURNOUX Patricia par arrêté du maire en date du 1er juin 2020
- Mme VASSON Emmanuelle par arrêté du maire en date du 1er juin 2020
- Mr JAKUBOWSKI David par arrêté du maire en date du 1er juin 2020
- Mr ROCHE Christophe par arrêté du maire en date du 1er juin 2020
- Mr ROCHER Cyril par arrêté du maire en date du 1er juin 2020.

Et ce au taux de 5.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 221.70 € brut mensuel au 1er juin 2020. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Tableau récapitulatif des indemnités (Conseil municipal du 29 mai 2020)

Population légale au 1er janvier 2020 : 1 546 habitants

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

	% maximal	mensuel au		
DE 1000 A 3 499 HABITANTS	indice 1015	01/06/2020	nombre	global
maire	51,60%	2 006,93 €	1	2 006,93 €
adjoints	19,80%	770,10 €	3	2 310,30 €
	maximum mensuel			4 317,23 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

noms	fonction		mensuel au
		taux voté	01/06/2020
Mme BUSSIERE Patricia	Maire	43%	1 672,44 €
Mr BISSON Bruno	Adjoint au maire	13%	505,62 €
Mme BOURGIER Corinne	Adjoint au maire	13%	505,62 €
Mr TERRIAC Michaël	Adjoint au maire	13%	505,62 €
Mme FAFOURNOUX Patricia	Conseillère municipale déléguée	5,7%	221,70 €
Mr JAKUBOWSKI David	Conseiller municipal délégué	5,7%	221,70 €
Mr ROCHE Christophe	Conseiller municipal délégué	5,7%	221,70 €
Mr ROCHER Cyril	Conseiller municipal délégué	5,7%	221,70 €
Mme VASSON Emmanuelle	Conseillère municipale déléguée	5,7%	221,70 €
	total :		4 297,75 €

Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal :

Madame le-Maire expose que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et donne lecture de la liste de ces différentes attributions.

Le Conseil Municipal, considérant la liste issue de l'article L.2122-22 du CGCT, à l'unanimité, confère les délégations suivantes à Mme BUSSIERE Patricia, Maire pour la durée de son mandat :

1. De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
3. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**Election des membres de la commission des appels d'offre :**

L'ordre du jour appelle à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission des appels d'offre :

Madame le Maire demande aux candidats de se faire connaître :

Madame BUSSIERE Patricia, Maire président de droit, désigne Mr Cyril VIALLE comme son représentant en cas d'absence.

A l'issue du vote, sont élus, à l'unanimité :

- Membres titulaires :
 - BISSON Bruno,
 - BRUN Charly,
 - JAKUBOWSKI David.
- Membres suppléants :
 1. BOURGIER Corinne,
 2. GUERET Laurent,
 3. TERRIAC Michaël.

Election des membres du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'administration du C.C.A.S. :

Mme BUSSIERE Patricia, Maire, est Présidente de droit du C.C.A.S.

A l'issue de l'élection les représentants du Conseil Municipal au C.C.A.S. sont :

- CHAPEL Virginie,
- FAFOURNOUX Patricia,
- BOURGIER Corinne,
- TARRIT Françoise,
- VASSON Emmanuelle.

La commission des finances :

Président Mr BISSON Bruno

Membres :

- Mme BOURGIER Corinne,
- Mme BUSSIÈRE Patricia,
- Mr BRUN Charly,
- Mr TERRIAC Michaël.

La commission travaux de bâtiments :

Président Mr BISSON Bruno

Membres :

- Mme BUSSIÈRE Patricia,
- Mr JAKUBOWSKI David, Conseiller Délégué.
- Mme LAMOUREUX Valérie
- Mr ROCHE Christophe
- Mr VIALATTE Cédric.

La commission voirie rurale

Président Mr BISSON Bruno

Membres :

- Mme BUSSIÈRE Patricia,
- Mr JAKUBOWSKI David,
- Mr ROCHE Christophe, Conseiller Délégué.

La commission environnement :

Président Mr BISSON Bruno

Membres :

- Mme BUSSIÈRE Patricia,
- Mme MUSY Gaëlle
- Mme POYET Valérie
- Mr VIALATTE Cédric

La commission communication :

Présidente Mme BOURGIER Corinne

Membres :

- Mme BUSSIÈRE Patricia,
- Mr BRUN Charly
- Mme CHAPEL Virginie
- Mme FAFOURNOUX Patricia, Conseillère Déléguée
- Mr GUERET Laurent
- Mme LAMOUREUX Valérie
- Mme POYET Valérie

La commission "manifestations festivités" :

Présidente Mme BOURGIER Corinne

Membres :

- Mme ARAUCO Constance
- Mme BUSSIERE Patricia,
- Mr BRUN Charly
- Mme LAMOUREUX Valérie
- Mr ROCHER Cyril, Conseiller Délégué
- Mme TARRIT Françoise
- Mr VIALATTE Cédric
- Mr VIALLE Cyril

La commission "éducation sports jeunesse culture "

Président Mr TERRIAC Michaël

Membres :

- Mme ARAUCO Constance
- Mme BUSSIERE Patricia,
- Mme CHAPEL Virginie
- Mme MUSY Gaëlle
- Mme POYET Valérie
- Mme TARRIT Françoise
- Mme VASSON Emmanuelle,
- Mr VIALLE Cyril

Le Conseil d'Ecole :

Présidente Mme BUSSIERE Patricia

Membres :

- Mr TERRIAC Michaël, Maire-Adjoint
- Mme CHAPEL Virginie
- Mme TARRIT Françoise
- Mr VIALLE Cyril

Le Conseil Municipal des Jeunes :

Président Mr TERRIAC Michaël

Membres :

- Mme BUSSIERE Patricia,
- Mme MUSY Gaëlle
- Mme POYET Valérie
- Mme TARRIT Françoise
- Mme VASSON Emmanuelle, Conseillère déléguée

La commission "médiathèque" :

Président Mr TERRIAC Michaël

Membres :

- Mme BUSSIERE Patricia,
- Mme ARAUCO Constance
- Mme MUSY Gaëlle
- Mme POYET Valérie

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**Désignation des représentants aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Désigne Monsieur GUERET Laurent comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP en remplacement de Mr Fabrice SOULIER.
- Désigne Monsieur GUERET Laurent comme représentant à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs de la SEMERAP en remplacement de Mr Alain NERI.
- Désigne Monsieur GUERET Laurent. comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP en remplacement de Mr Francis COULARDEAU.
- Autorise Monsieur GUERET Laurent à assurer la fonction de Président de l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et du comité de contrôle analogue, de siéger au conseil d'administration et également occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée par le conseil d'administration ;
- Autorise Monsieur GUERET Laurent membre du conseil d'administration à percevoir, au titre de sa fonction (Vice-président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) au sein de la société SEMERAP, une rémunération maximum annuelle de 5.000 € pour l'un de ces mandats au sein du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP ou à percevoir, au titre de membre du conseil d'administration, une indemnité de 100 € bruts par présence en réunion.

Désignation de délégués auprès du S.I.A.E.P. de Basse Limagne :

Madame le Maire propose de procéder à la désignation de deux délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Basse Limagne.

Elle demande aux candidats de se manifester ;

Mr JAKUBOWSKI David et ROCHE Christophe sont seuls candidats.

Après discussion, sont élus :

- Membres titulaires :
- JAKUBOWSKI David
- ROCHE Christophe.

Désignation de délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile des secteurs de Lezoux Maringues et Vertaizon. :

Madame le Maire informe l'Assemblée Municipale qu'il convient de procéder à la désignation de deux membres titulaires et d'un membre suppléant auprès du Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile des secteurs de Lezoux Maringues et Vertaizon.

Sont élus :

- Membres titulaires :
 - BOURGIER Corinne
 - FAFOURNOUX Patricia.
- Membre suppléant :
 - BUSSIERE Patricia,

Désignation de délégués auprès du S.I.E.G. du Puy de Dôme :

Vu les élections de mars 2020,

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-De-Dôme,
Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie de Billom.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, d'un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie de Billom.

Compte-tenu du résultat du vote

Mr GUERET Laurent - délégué titulaire et Mr BISSON Bruno - délégué suppléant ont été élus auprès du Secteur Intercommunal d'Energie de Billom.

Désignation d'un délégué auprès de la Mission Locale du Secteur de Cournon-Billom :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un délégué auprès de la Mission Locale du Secteur de Cournon-Billom.

Madame MUSY Gaëlle est seule volontaire et est donc désignée comme déléguée auprès de la Mission Local du Secteur de Cournon-Billom.

Désignation d'un délégué auprès de la fédération départementale des groupements de défense contre les ennemis des cultures :

Madame le Maire informe l'Assemblée Municipale qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué de la commune auprès de la fédération départementale des groupements de défense contre les ennemis des cultures.

Mr VIALATTE Cédric se porte candidat.

A l'unanimité, Mr VIALATTE Cédric est désigné comme délégué de la commune auprès de la fédération départementale des groupements de défense contre les ennemis des cultures de la commune de Beauregard l'Evêque.

Désignation de délégués auprès du C.N.A.S. :

Madame le Maire informe l'Assemblée Municipale qu'il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Elle rappelle qu'elle était déjà déléguée auprès du CNAS et propose sa candidature.

Madame BUSSIERE Patricia est élue , à l'unanimité, déléguée au CNAS,

Désignation d'un « correspondant défense » :

Madame le Maire informe l'Assemblée Municipale qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant auprès du Ministère de la défense.

Mr VIALLE Cyril se porte candidat.

A l'unanimité, Mr VIALLE Cyril est désigné comme « correspondant défense » de la commune de Beauregard l'Evêque.

Délégués EPF-Smaf et S.B.A. :

Madame le maire explique que la désignation de délégués à l'Etablissement Public Foncier et au Syndicat du Bois de l'Aumône sont de la compétence de la communauté de communes "Billom Communauté".

Le Conseil municipal propose, à l'organe délibérant de la communauté de communes, comme délégués :

Auprès de l'EPF-Smaf :

- Titulaire : Mme ARAUCO Constance
- Suppléant : Mme BUSSIERE Patricia

Auprès du S.B.A. :

- Titulaire : Mr GUERET Laurent

INFORMATIONS :**Point sur le fonctionnement de l'Ecole primaire :**

L'école primaire accueille actuellement 33 enfants répartis en 3 pôles /

1. Petite section : 10 élèves
2. Moyenne section : 10 élèves
3. CP et CE2 : 13 élèves

A compter du 02 juin un 4ème pôle va fonctionner

- CE1 et CM qui accueillera 15 élèves.

Mme le maire explique que la garderie scolaire ferme à 17h 30 afin de permettre aux agents d'effectuer les procédures de nettoyage imposées pour combattre la propagation du covid 19.

Ouverture de la médiathèque :

Mme le maire annonce que la médiathèque va rouvrir, sous la formule du "drive" à compter du mercredi 10 juin.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2020	
DE172020	indemnités de fonction du maire
DE182020	indemnités des adjoints
DE192020	indemnités des conseillers municipaux délégués
DE202020	commission des appels d offres
DE212020	Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal
DE222020	membres du cm au ccas
DE232020	délégués sieg
DE242020	délégués SIAEP de Basse Limagne
DE252020	delegué semerap
DE262020	délégué cnas
DE272020	délégué fgdc
DE282020	délégués SIASD
DE292020	délégué mission locale
DE302020	correspondant défense

SIGNATURES :

Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIERE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, TARRIT Françoise, VASSON Emmanuelle **Mrs** BISSON Bruno, BRUN Charly, GUERET Laurent, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.

